



Landéda, le 17 septembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2026

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORT N°08/08/2026

Par délibération en date du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2026. Comme toute année budgétaire, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions techniques et décision politique prise en cours d'année.

En section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement - DF				Recettes de fonctionnement - RF			
	Chap.	Ar-ticle	Montant		Chap.	Ar-ticle	Montant
Total DF avant DM			5 471 981,74 €	Total RF avant DM			5 471 981,74 €
Propositions de DM	68	6865	-135 000,00 €	Propositions de DM	70	7078	40 000,00 €
	66	66111	10 000,00 €				
	042		165 000,00 €				
Total DF après DM			5 511 981,74 €	Total DF après DM			5 511 981,74 €

Le besoin de financement en dépense est compensé par une diminution des provisions.

Sur le chapitre 66, il s'agit des intérêts d'emprunts. Leur hausse s'explique par la souscription d'un nouvel emprunt destiné au financement du stade André Morvan à Rozvenni

Au chapitre 042, un besoin complémentaire de 165 000 € est nécessaire pour permettre de couvrir les amortissements à comptabiliser sur l'exercice. Cette dépense d'ordre en fonctionnement trouve sa contre-partie en recette d'investissement au chapitre 040, pour un montant identique.

En section d'investissement :

Dépenses d'investissement - DI				Recettes d'investissement - RI			
	Chap.	Ar-ticle	Montant		Chap.	Ar-ticle	Montant
Total DI avant DM			3 518 340,26 €	Total RI avant DM			3 518 340,26 €
Propositions de DM				Propositions de DM			
	23	2312	165 000,00 €		040	165 000,00 €	
	041		802 409,09 €		041	802 409,09 €	
Total DI après DM		4 485 749,35 €		Total RI après DM		4 485 749,35 €	

Concernant le chapitre 041, en dépenses et en recettes, il s'agit d'un jeu d'écriture technique qui consiste à comptabiliser les écritures au 238 qui correspondent à des avances auprès de BMA au compte 2313 correspondant à l'exécution exacte des sommes.

Les recettes supplémentaires inscrites aux chapitres 040 et 041 permettent de dégager des ressources complémentaires en section d'investissement. Afin de maintenir l'équilibre budgétaire de la section, une inscription correspondante est réalisée en dépenses au chapitre 23.

Par conséquent, et sur avis favorable de la commission des finances du 15/09/2026, je vous propose d'adopter cette décision modificative n°2.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 21
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°08/08/2026

Réunion du 23 septembre 2026

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Hakara TEA, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérangère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :

Philippe COAT donne procuration à David KERLAN
Rachel BODENES donne procuration à Martine KERFOURN
Céline SIMIER donne procuration à Isabelle POULLAIN
Ronan BIHANNIC donne procuration à Alain PAUL
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Camille SORDET
Gwenaél MAHÉ donne procuration à Brice ABDEBREIMAN

Madame Katia GOUZIEN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Madame Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

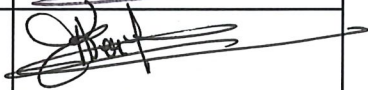
Vu le code général des collectivités territoriales,

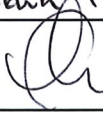
Vu l'avis de la commission des finances du 15/09/2026,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°2 mentionnée comme ci-dessus.

KERLAN David	
POULNOT-MADEC Anne	
COAT Philippe	Procurator à David KERLAN
BODENES Rachel	Procurator à Martine KERFOURN
CATTIN Jean-Luc	
KERFOURN Martine	
LE GOFF Laurent	Procurator à Thomas GUELENNOC arrivé le 14/16
COUSTANCE Catherine	
TREGUER Alexandre	
SIMIER Céline	Procurator à Isabelle POUILLAIN
TEA Hakara	
SORDET Camille	
PAUL Alain	
POULLAIN Isabelle	

BIHANNIC Ronan	Procurator à Alain PAUL
GOURIOU Françoise	
TAVELLA Patrick	
COLLOMBAT Muriel	Procurator à Camille SORDET
MAHE Gwenaël	Procurator à Brice ABDEBREIMAN
MORIZE Florence	
DAOUBEN Franck	
GOURVENNEC Françoise	
ABDEBREIMAN Brice	
GOUZIEN Katia	
LAOT Romain	
CREAC'H Bérengère	
GUELENNOC Thomas	